NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE
A/C.5/743
19 septembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1959

Fonds de roulement

(Rapport du Secrétaire général)

1. Dans le rapport sur les comptes pour l'exercice 1957 et dans l'avant-propos au projet de budget pour 1959, le Secrétaire général a dit son inquiétude de constater que l'Organisation éprouve de très sérieuses difficultés de trésorerie, en particulier pendant le deuxième trimestre de l'année.

2. Cette question a également fait l'objet d'un rapport[1/] que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale en 1956 et dans lequel il signalait que, pour empêcher que l'Organisation ne se trouve hors d'état de faire face à ses obligations financières, on pourrait a) augmenter le montant du Fonds de roulement au moyen de contributions versées directement en espèces par les Etats Membres et b) obtenir le versement des contributions en retard et faire en sorte que les contributions pour l'exercice en cours soient versées plus tôt dans l'année. Vu le rythme auquel les contributions avaient été versées dans le passé, le Secrétaire général recommandait de porter le montant du Fonds de roulement de 20 à 25 millions de dollars. L'Assemblée générale a décidé que le montant du Fonds serait porté à 22 millions de dollars. Au cours des débats de la Cinquième Commission, on a souligné tout particulièrement la nécessité de verser promptement les contributions.

3. Depuis 1956 :

a) Le rythme de versement des contributions ne s'est pas amélioré;

b) Le montant de l'arriéré des contributions a augmenté;

c) Les dépenses budgétaires de l'Organisation se sont accrues.

En outre, l'expérience des deux dernières années a montré clairement que l'Organisation des Nations Unies devait pouvoir s'acquitter inopinément de tâches importantes et urgentes qui exigeaient des ressources financières substantielles.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/C.5/685.

4. Les facteurs qui déterminent la situation de caisse de l'Organisation sont indiquées dans l'annexe au présent rapport, où l'on trouvera aussi un état des soldes disponibles à des dates données. Eu égard à ces facteurs et compte tenu, d'une part, du montant des dépenses supplémentaires prévues pour 1958 et non encore réparties entre les Etats Membres et de l'arriéré des contributions et, d'autre part, des excédents budgétaires antérieurs et des engagements non réglés, il se peut que le solde disponible au 31 décembre 1958 soit de l'ordre de 11 millions de dollars. Les ressources en espèces du Compte général et du Fonds de roulement étaient de 15 millions de dollars au 31 décembre 1957 et de 4,6 millions de dollars au 30 juin 1958. Si les contributions sont reçues et les dépenses effectuées au même rythme en 1959, il n'est pas impossible qu'au cours du deuxième trimestre de l'année les ressources en espèces destinées à faire face aux dépenses courantes soient pratiquement épuisées. S'il était nécessaire d'avancer des fonds au Compte spécial pour la FUNU, les difficultés seraient aggravées car les prévisions ci-dessus concernant la situation au 31 décembre 1958 ne tiennent pas compte de cette éventualité.

5. En conséquence, le Secrétaire général estime que, si les tendances actuelles et l'expérience récente montrent qu'il importe d'augmenter le montant du Fonds de roulement, il faudrait aussi que les Etats Membres s'attachent vraiment à améliorer la situation par d'autres moyens. Pour sa part, il continuera à s'efforcer d'obtenir que les contributions soient versées plus tôt et que les arriérés des années précédentes soient liquidés. L'Assemblée générale voudra peut-être appuyer ses efforts par des mesures appropriées. Mais il serait peu réaliste de s'en remettre à cette seule solution; il conviendrait d'adopter d'autres moyens de protéger l'encaisse de l'Organisation.

6. En 1956, le Secrétaire général a déclaré que le "Fonds devrait être suffisant pour qu'à aucun moment de l'exercice financier les ressources disponibles ne tombent au-dessous du niveau nécessaire pour faire face aux dépenses normales d'un mois, sans préjudice d'une réserve d'au moins un million de dollars pour les mesures relatives à la paix et à la sécurité..." (A/C.5/685). L'activité déployée par l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité a pris depuis cette date une importance et une ampleur telles que la réserve d'un million de dollars mentionnée en 1956 doit être considérée maintenant comme insuffisante. De l'avis du Secrétaire général, il est démontré que, pour pouvoir couvrir les 4,5 millions de dollars de

/...

dépenses budgétaires à faire en moyenne par mois et disposer d'une marge suffisante pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires, il faudrait fixer à une trentaine de millions de dollars le montant du Fonds de roulement.

7. Pour porter le Fonds de son niveau actuel de 22 millions de dollars à 30 millions de dollars, on pourrait avoir recours à l'une des solutions suivantes :

a) Faire directement au Fonds de roulement des avances supplémentaires de 4 millions de dollars, que les Etats Membres verseraient intégralement en espèces en 1959 et en 1960;

b) Virer au Fonds de roulement les excédents budgétaires de 1957 et de 1958 et faire les avances supplémentaires directes en espèces qu'il faudrait pour atteindre les montants indiqués à l'alinéa a) ci-dessus. Le solde excédentaire de 1957 qui doit venir en déduction des contributions pour 1959 est de 551.170 dollars;

c) Fixer les contributions des Etats Membres pour 1959 et 1960 sur une base "brute" - les excédents budgétaires et les recettes accessoires étant virées au Fonds de roulement et portées au crédit des Etats Membres conformément au barème des contributions approuvé pour ces exercices, à concurrence du montant nécessaire pour porter le Fonds à 30 millions de dollars.

Le Secrétaire général rendrait compte à l'Assemblée générale, à sa quatorzième session. Se fondant sur la situation qui existerait alors, l'Assemblée aurait l'occasion soit de confirmer soit de modifier sa décision en la matière.

8. Si l'Assemblée générale décide d'augmenter le montant du Fonds comme le Secrétaire général le propose, les ressources en espèces n'atteindront pas de ce seul fait un niveau suffisant pour écarter toute difficulté au cours du premier semestre de 1959. En conséquence, le Secrétaire général estime qu'il serait prudent de l'autoriser à puiser, en cas d'urgence se présentant durant cette période, dans les Fonds et les Comptes spéciaux commis à sa garde. Il a reçu des pouvoirs de cette nature pour prendre les dispositions financières relatives à la Force d'urgence des Nations Unies (paragraphe 36, de la résolution 1090 (XI) de

/...

l'Assemblée générale) et il est prêt à renouveler les assurances qu'il avait données en la circonstance :

a) On ne ferait de prélèvements sur les comptes spéciaux qu'en dernier recours;

b) Ces fonds ne seraient utilisés que s'ils n'étaient pas immédiatement nécessaires à l'exécution des programmes normaux auxquels ils étaient affectés et que s'ils ne devaient pas en souffrir;

c) Les avances de cette nature seraient remboursées par priorité sur le montant des contributions reçues.

9. Les mesures proposées ci-dessus ont pour objet de protéger l'encaisse de l'Organisation. Elles répondent à un besoin et s'imposent d'urgence. Le Secrétaire général a consulté le Comité consultatif tant sur l'ensemble du problème que sur les propositions formulées plus haut en vue de le résoudre. Il croit savoir que le Comité fera un rapport distinct sur ces questions à l'Assemblée générale.

/...

ANNEXE

Facteurs ayant une influence sur la situation de trésorerie de l'Organisation des Nations Unies

1. Rythme de versement des contributions

Aucune amélioration importante ne s'est produite ces dernières années dans le rythme de versement des contributions. Le tableau ci-après indique, en pourcentage du montant net des contributions dues[1/], le montant des versements effectués par les Etats Membres, à diverses dates, au titre des contributions pour l'exercice en cours.

	1955	1956	1957	1958
	%	%	%	%
31 mars	6,41	5,83	5,51	6,54
30 avril	13,27	7,73	10,81	12,30
31 mai	16,61	12,92	15,23	15,19
30 juin	28,55	19,61	18,36	21,69
30 septembre	74,97	76,22	66,09	
31 décembre	90,31	88,89	85,83	

2. Arriéré des contributions

Le total de l'arriéré des contributions dû à la fin de l'exercice s'est élevé au cours des dernières années. Le montant des contributions non versées à la fin de l'exercice réduit d'autant celui des liquidités dont on dispose au fonds de roulement pour l'exercice suivant.

1/ Contributions à recevoir après déduction du solde disponible au moment du calcul.

/...

	Contributions non versées		
	Exercices en cours	Exercices antérieurs	Total
	(millions de dollars)		
31 décembre 1955	3,7	2,4	6,1
31 décembre 1956	4,9	2,2	7,1
31 décembre 1957	6,1	2,7	8,8

A la fin de 1957, le montant des contributions non versées a sans doute été supérieur à ce qu'il aurait été normalement, une fraction étant constituée par les contributions de certains Etats Membres admis en 1955 mais à qui il n'a été demandé de contribution pour la première fois qu'en 1957.

3. Liquidités et placements du Compte général et du Fonds de roulement[2/]

Le tableau ci-après donne, à des dates diverses, le montant des liquidités dont disposait l'Organisation pour faire face aux besoins du budget ordinaire.

	1955	1956	1957	1958
	(millions de dollars)			
31 mars	11,9	7,7	8,7	7,7
30 avril	11,3	4,6	7,4	6,7
31 mai	9,2	4,2	7,1	5,5
30 juin	11,1	4,9	5,7	4,6
30 septembre	19,0	17,8	16,0	-
31 décembre	16,0	16,9	15,0	-

Bien que le montant du Fonds de roulement ait augmenté de 2 millions de dollars, les liquidités étaient plus faibles au 30 juin 1958 qu'à la même date en 1956.

4. Dépenses budgétaires

Le tableau ci-après indique, en pourcentage, à la fin de chaque mois, la proportion des dépenses budgétaires totales de l'année. Le rythme des dépenses n'a guère varié.

2/ Montant approuvé du Fonds de roulement : 1955, 21,5 millions de dollars; 1956, 20 millions de dollars; 1957-1958, 22 millions de dollars.

/...

	1955	1956	1957
31 mars	22,03	22,61	23,52
30 avril	31,95	32,80	31,10
31 mai	39,47	40,88	39,28
30 juin	47,00	48,23	46,41
30 septembre	73,41	74,88	74,39
Total des dépenses budgétaires annuelles (millions de dollars des Etats-Unis)	49,8	51,6	53,6

5. Contributions dues et reçues au 31 août 1958

(Compte non tenu des contributions de 1956 et de 1957 dans le cas des nouveaux Membres)

	Total des contributions	Montant reçu (compte tenu des sommes à porter au crédit des Etats Membres)	Solde restant dû
		(Dollars des Etats-Unis)	
Fonds de roulement	22.000.000	21.925.600	74.400
Contributions pour 1955	39.640.000	39.624.078	15.922
Contributions pour 1956	48.330.000	47.854.159	475.841
Contributions pour 1957	49.088.050	44.926.560	4.161.490
Contributions pour 1958	51.500.000	34.129.180	17.370.820
Contributions pour 1957 au titre de la FUNU	15.028.988	9.899.468	5.129.520
Contributions pour 1958 au titre de la FUNU	25.000.000	10.476.624	14.523.376